



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'un ajournement d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 18 juin 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, par conséquent, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

242-2014- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, tout en gardant un varia ouvert.

Retour sur la demande de madame Lucie Laroche

Intervention de madame Lucie Laroche relativement à sa réclamation suite au gel de l'eau sur la rue St-Louis. Le point est reporté à l'atelier de travail pour discussion.

Départ de madame Lucie Laroche.

Situation de l'immeuble sis au 29-31 rue du Carmel ;

Un résumé du dossier est effectué par monsieur Michel Plourde, maire. Monsieur Jean-Philippe Lamothe veut savoir si la municipalité démontre de l'intérêt à se porter acquéreur de l'immeuble sis au 29-31 rue du Carmel. Le maire indique à monsieur Lamothe que considérant les travaux à effectuer sur cet immeuble, la municipalité devrait probablement démolir cet immeuble et cela est un poids lourd à porter pour les citoyens. Le maire dépose à la directrice générale un projet de résolution dont le Conseil de ville devra discuter plus amplement en atelier de travail.

Départ de monsieur Jean-Philippe Lamothe.

Considérant qu'aucun autre citoyen n'est présent lors de l'ajournement, le Conseil de ville discute de la demande de madame Lucie Laroche immédiatement et rend sa décision suite à ces discussions.

243-2014- Demande de madame Lucie Laroche relative aux évènements de la rue St-Louis

ATTENDU QUE madame Lucie Laroche demande au Conseil de ville de réviser sa décision quant au quantum des dommages accordés relativement aux évènements de la rue St-Louis au printemps 2014 ;

ATTENDU QUE madame Lucie Laroche demande, notamment, que les employés de la voirie installent de la tourbe de gazon afin de réparer l'endroit qui a été creusé sur son terrain, au lieu de procéder à la réparation avec de la semence de gazon ;

ATTENDU QU'une rencontre a été effectuée avec toutes les personnes impliquées afin de régler ce dossier et que jamais, lors de cette rencontre, il n'a été question d'installer de la tourbe de gazon ;

ATTENDU QUE la politique actuellement de la municipalité est de semer du gazon, ce qui est beaucoup moins dispendieux que l'installation de tourbe ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la première décision quant aux quantums soit maintenue et que la municipalité procède aux réparations prévues avec de la semence de gazon.

244-2014-Adoption du procès-verbal du 3 juin 2014 ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 3 juin soit adopté tel que proposé.

245-2014-Modification au calendrier des Assemblées du Conseil – rencontre du 3 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le 3 septembre 2014, la MRC des Sources, en collaboration avec l'Unité permanente anticorruption (UPAC), veut organiser une rencontre d'information pour l'ensemble des élus et directeurs généraux de la MRC des Sources ;

ATTENDU QUE la date prévue pour l'organisation de cette rencontre est en conflit avec la date prévue de l'Assemblée du Conseil du mois de septembre ;

ATTENDU QU'il est de l'intention des membres du Conseil de ville et de la directrice générale d'assister à la rencontre d'information prévue avec l'UPAC ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la séance ordinaire initialement prévue le 3 septembre soit reportée au lendemain, jeudi 4 septembre 2014, et qu'un avis à cette fin soit publié dans Les Actualités et affiché à l'Hôtel de Ville.

246-2014-Inscription de la directrice générale aux cours de formations de l'ADMQ ;

ATTENDU QUE la directrice générale est inscrite à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) depuis le mois de janvier 2014, laquelle association rassemble quelque 1100 membres répartis dans près de 850 municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE l'ADMQ se veut une source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec ;

ATTENDU QUE depuis février 2013, l'ADMQ déploie graduellement son nouveau programme de formation en ligne, laquelle est reconnue par le Cégep de Sorel-Tracy et supportée par la Mutuelle des Municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE depuis 2014, tous les nouveaux membres de l'ADMQ doivent obligatoirement suivre trois cours de formation la première année de leur adhésion à l'organisation ;

ATTENDU QUE le coût par formation s'élève à 248\$ plus les taxes applicables, pour un total de 855,42\$ pour les trois formations obligatoires, taxes incluses ;

ATTENDU QUE cette dépense était prévue au budget 2014 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à s'inscrire aux cours de formation obligatoire de l'ADMQ et que la Municipalité en défraie les coûts y étant associée.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

247-2014-Permission pour l'ouverture d'une terrasse à l'arrière du bar le Country Rose ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu unanimement que la Ville acquiesce à la demande du Bar le Country Rose de Danville, et ce selon les conditions suivantes, à savoir :

- 1° Que la musique sur la terrasse soit fermée à compter de 23h00, sauf pour les jours de Fête ci-après où la terrasse musique sera tolérée jusqu'à 01 heure du matin;

- Le 24 juin 2014 – jour de la St-Jean-Baptiste – (nuit du 23 au 24);
- Les 29, 30 et 31 août 2014 – dans le cadre de la Fête au Village et du Symposium des arts;

2° Qu'une attention spéciale soit apportée au respect du règlement sur les nuisances de la municipalité, notamment en ce qui attrait au volume des haut-parleurs et à la musique sur la terrasse. Après 23h, nous vous demandons de fermer les fenêtres et les haut-parleurs de manière à limiter le bruit extérieur et les inconvénients pour les citoyens habitant dans les environs du Bar le Country Rose de Danville;

3° Porter une attention particulière afin que vos clients ne se stationnent pas sur la rue Ste-Anne, laquelle rue est très étroite, ce qui rend difficile la circulation des véhicules d'urgence lorsqu'il y a une affluence de stationnement sur cette rue.

SERVICE INCENDIE

248-2014-Inscription du préventionniste au congrès de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec les 2 et 3 octobre 2014 (200\$) :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que monsieur Jean-Pierre Perreault, préventionniste de la Ville de Danville, soit autorisé à s'inscrire au congrès de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec, lequel aura lieu les 2 et 3 octobre prochain à Trois-Rivières, et que la municipalité, à même le budget du service incendie, en défraie les frais afférents, notamment les coûts d'inscription de 200\$, une nuit d'hébergement et les frais de déplacement.

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

249-2014-Travaux à effectuer au 44 rue Crown :

Retrait de monsieur Jean-Guy Dionne des discussions, considérant que les travaux à effectués ont lieu à son domicile personnel.

ATTENDU QUE suite à la fonte des neiges printanière, monsieur Jean-Guy Dionne a constaté que de l'eau sortait du sol face à son garage et que cela a miné son entrée de cour ;

ATTENDU QU'après vérification par caméra, il appert que d'anciens tuyaux d'égout appartenant à la Municipalité se trouvent sur le terrain de monsieur Jean-Guy Dionne ;

ATTENDU QUE l'accumulation d'eau constatée est probablement occasionnée par le bris et/ou un blocage dans le tuyau sous le garage de monsieur Dionne ;

ATTENDU QU'étant donné que la Municipalité est de toute apparence propriétaire des tuyaux retrouvés sur le terrain de monsieur Jean-Guy Dionne, il appert qu'il est de sa responsabilité d'effectuer les travaux requis ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Municipalité procède aux travaux de réparation nécessaire sur le terrain de monsieur Jean-Guy Dionne et que ceux-ci soient exécutés, à la convenance du directeur des travaux publics, soit en régie interne, soit confié à un entrepreneur privé.

Retour de monsieur Jean-Guy Dionne dans les délibérations.

250-2014-Fermeture de la rue face au centre Mgr Thibault :

ATTENDU QUE l'OTJ de Danville a lieu au centre Mgr Thibault approximativement de la St-Jean-Baptiste à la 2^e semaine du mois d'août à chaque année ;

ATTENDU QUE d'année en année, il y a de plus en plus d'inscriptions et qu'actuellement, plus de 165 jeunes sont inscrits à l'OTJ de Danville ;

ATTENDU QUE certains véhicules circulent devant le centre Mgr Thibault en présence des enfants et que la Municipalité a des craintes de voir un accident arrivé tôt ou tard ;

ATTENDU QUE malgré la signalisation installée par les employés de la voirie et de l'OTJ, des véhicules circulent toujours sur la rue face au centre Mgr Thibault ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que des poteaux fixes avec chaînes soient installés pour toute la durée de l'OTJ,

le tout afin de bloquer l'accès à la rue face au centre Mgr Thibault de façon à assurer de manière plus efficace la sécurité des jeunes.

DEMANDES DIVERSES

251-2014-Désignation d'un élu responsable de la politique d'accueil de la MRC des Sources :

ATTENDU QUE la MRC des Sources a adopté une politique d'accueil de la MRC des Sources ;

ATTENDU QUE dans la mise sur pied et l'implantation de cette politique, la MRC des Sources demande à chacune des municipalités de la MRC de désigner un élu pour faire le pont entre le comité et chacun des Conseils de Ville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que madame Nathalie Boissé soit désignée comme responsable de la politique d'accueil de la MRC des Sources.

252-2014-Demandes de soutien du Symposium des Arts de Danville :

ATTENDU QUE l'organisation du Symposium des Arts de Danville a soumis une lettre de demande de soutien au Conseil de Ville ;

ATTENDU QUE le soutien demandé est essentiellement le même que celui demandé dans les années antérieures, à l'exception d'une demande relativement à la sécurité des sites, laquelle demande s'adresse à l'Association des pompiers de Danville ;

ATTENDU QUE pour l'année 2014, le directeur des travaux publics compilera le temps d'homme et de machinerie nécessaire à l'organisation de cet événement afin que la Municipalité puisse quantifier de manière plus exacte l'ampleur du support apporté à l'organisme ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que les demandes soumises par l'organisation du Symposium des Arts de Danville soient acceptées, telles que soumises, le tout conditionnement à ce que des ententes soient prises avec les citoyens habitants aux environs du lieu d'installation du chapiteau, le tout afin de limiter les inconvénients reliés à l'organisation de l'évènement pour ces citoyens.

La demande pour assurer la sécurité du site sera transmise à l'Association des pompiers de Danville et lorsque leur réponse sera connue, elle sera acheminée à l'organisation du Symposium.

Demande de subvention pour creuser un puits sur la Terre à Joe – Invitation souper levée de fonds le 9 août 2014 (37.50\$/adulte et 9\$/enfants de 5 à 10 ans) :

Lors de la séance du 3 juin 2014, des représentants de la Terre à Joe sont venus demander à la Municipalité une aide financière afin de creuser un puits pour leur site et le Conseil de ville devait discuter de la demande en atelier de travail avant de rendre sa décision.

Considérant le resserrement des dépenses et le grand nombre de demandes reçues de la part de divers organismes de la région, le Conseil de Ville se doit malheureusement de refuser la demande qui lui a été effectués.

Par ailleurs, l'invitation à assister au souper bénéfice le 9 août 2014 a été transmise aux membres du Conseil, lesquels pourront assister à cet événement à leur discrétion.

253-2014-Retour sur la demande de la Gang Allumée – installation de pancartes sur les terrains de soccer :

ATTENDU QUE le 3 juin dernier, Jenny Lambert et des jeunes de la Gang allumée sont venus faire une présentation au Conseil de Ville afin de les sensibiliser à l'importance de ne pas fumer et aux dommages occasionnés par l'usage de produits à base de tabac ;

ATTENDU QUE suivant cette rencontre, il a été demandé au Conseil de Ville d'installer des pancartes à l'effigie de la Gang allumée sur les terrains de soccer de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette dépense n'avait pas été budgétée cette année ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Municipalité procède à l'installation de pancartes à l'effigie de la Gang allumée, après approbation par la Municipalité du contenu de ces pancartes, le tout conditionnement à ce que le coût de fabrication de ces pancartes soit à la charge de la Gang allumée.

Offre de pancartes – Agricultrices de l'Estrie :

Pas de proposeur pour soutenir cette offre de service.

Offre de service de Promotek pour l'application de la loi 45 (redevances des carrières et sablières) :

Pas de proposeur pour soutenir cette offre de service.

École Masson – demande afin que la ville enlève les dalles de béton face à l'entrée de l'école :

ATTENDU QUE l'École Masson a effectué une demande afin que la Municipalité procède à l'enlèvement de dalles de béton face à l'entrée de l'école ;

ATTENDU QU'après discussion, le Conseil de Ville considère que ces travaux devraient être effectués par la Commission scolaire et non pas par la Municipalité.

254-2014-Maison des jeunes – Murale sur les escaliers de l'ancien hôtel de ville :

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Danville a présenté une demande au Conseil de Ville de Danville afin d'être autorisée à effectuer une murale sur la bordure des escaliers se trouvant à l'entrée de l'édifice multifonctionnel au 52, rue Daniel-Johnson ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Maison des Jeunes Au Point de Danville soit autorisée à effectuer une murale à l'endroit désigné dans leur demande, le tout conditionnellement à ce que l'esquisse de la murale soit présentée au Conseil de Ville pour autorisation avant que les jeunes ne débutent leurs travaux de peinture.

CORRESPONDANCES

- Invitation à la Fête familiale du 24 juin 2014 de la Municipalité de Saint-Camille ;
- Décision de la CPTAQ – Transport A.T.D. Inc. ;

VARIA

Demande de Michel Plourde pour faire un nettoyage forestier sur le terrain de la Municipalité adjacent à son domicile personnel. Après délibération, les membres du Conseil l'autorisent à effectuer le nettoyage souhaité, mais les frais pour se débarrasser des branches seront à la charge de monsieur Plourde.

256-2014 - LEVÉE DE L'AJOURNEMENT

Il est proposé par madame Nathalie Boissé que le présent ajournement soit levé.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.